

CAUTION

LOCATION SALLE DE MORTHEMER « LE MOULIN BOURGEOIS »

1/ Dépôt

Le locataire :

a remis ce jour la somme de 200 € :

➤ en chèque (1) référence :

ou

➤ espèces (1)

pour location du

Le Maire, Claudie BAUVAIS

A Valdivienne, le
Signature du locataire

2/ Restitution

L'agent responsable des locations, après avoir effectué ce jour l'état des lieux sortant :

- atteste avoir restitué la caution de 200 €.

- atteste avoir constaté les dégradations suivantes :

et suspend le remboursement de la caution jusqu'au règlement du litige.

Signature du locataire

Fait à Valdivienne, le
Signature gestionnaire

(1) Rayer la mention inutile